



Multiasistance Plus

Résumé des couvertures et des limites d'indemnisation maximum

FRAIS D'ANNULATION TOUT SAUF

1. Frais d'annulation 15 000 € par personne et 135 000 € par événement
2. Franchise par personne
 - Motif médical:..... 3 % du montant du séjour par personne
 - Autre motifs:..... 15 % du montant du séjour
3. Annulation d'activité..... 500 € par personne et 2 000 € par événement

DÉPART MANQUÉ

4. Départ manqué 1 000 € par personne et 10 000 € par événement

RETARD DE TRANSPORT

5. Vol charter et vol réguliers/Trains
 - Retard de plus de 4 heures.....100 € par personne
maxi 1 000 € par événement

BAGAGES

6. Bagages.....1 000 € par personne maxi de 10 000 € par événement
7. Objets précieux 50 % du montant de la garantie
8. Franchise par dossier..... 50 €
9. Retard de livraison.....300 € par personne

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

10. Rapatriement ou transport sanitaire.....Frais réels
11. Accompagnement lors du rapatriement ou transport.....Titre de transport
12. Présence en cas d'hospitalisationTitre de transport
Frais d'hôtel 100 € par personne et par jour, Maxi 10 jours
13. Prolongation de séjour à l'hôtel.....Frais d'hôtel 100 € par personne
et par jour, Maxi 10 jours
14. Frais hôteliers.....Frais d'hôtel 100 € par personne et par jour, Maxi 10 jours
15. Remboursement complémentaire des frais médicaux,
chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation
à l'étranger.....100 000 € par personne maxi 500 000 € par événement
16. Franchise par dossier frais médicaux..... 50 €
17. Soins dentaires d'urgence150 € par personne
18. Transport du corps en cas de décès
 - Rapatriement du corps.....Frais réels
 - Frais funéraires nécessaires au transport.....2 500 € par dossier
19. Retour prématuréTitre de transport
20. Paiement des frais de recherche ou de secours4 500 € par personne /
9 000 € par événement
21. Envoi de médicaments à l'étranger..... Frais d'envoi
22. Avance des frais médicaux..... Dans les limites de la garantie
Remboursement complémentaire des frais médicaux
23. Avance de fonds à l'étranger1 500 € par personne
24. Transmission de message à l'étranger.....Frais réels
25. Retour des enfants de moins de 15 ans.....Titre de transport
26. Assistance résidence principale
 - Frais d'ouverture par un serrurier..... 150 € par dossier
 - Gardiennage..... À concurrence du coût d'un billet retour
27. Chauffeur de remplacementTitre de transport
28. Assistance juridique à l'étranger
 - Paiement d'honoraires.....1 500 € par dossier
 - Avance de la caution pénale7 500 € par dossier

RESPONSABILITÉ CIVILE

29. Dommages corporels, matériels et immatériels.....4 500 000 € par
événement
30. Dommages matériels et immatériels seuls.....75 000 € par événement
31. Franchise par dossier80 €

FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR

32. Frais d'interruption de séjourRemboursement des prestations terrestres
non utilisées au prorata temporis, en cas de retour prématuré
33. Maxi 5 000 € par personne et 10 000 € par événement

INDIVIDUELLE ACCIDENT

34. En cas de décès.....15 000 € par personne maxi 150 000 € par événement
35. En cas d'invalidité permanente totale.....15 000 € par personne
maxi 150 000 € par événement

PRIX MULTIASSISTANCE PLUS

PRIX DE VOYAGE PAR PERSONNE OU PAR FAMILLE	PAR PERSONNE
0-300€	20 €
301-600€	30 €
601-900€	41 €
901-1300€	50 €
1301-1600€	58 €
1601-2500€	69 €
2501-3100€	78 €
3101-4500€	106 €
4501-8000€	160 €
8001-15000€	253 €
15001-20000€	364 €

Famille : 3 à 9 personnes pouvant justifier d'un lien de parenté.

Nous assimilons le groupe d'amis à famille

N'oubliez pas que...

- Ce document est un résumé commercial purement informatif, il ne revêt aucun caractère contractuel et ne remplace pas les conditions générales et particulières de la police. Vous pouvez demander l'impression complète à votre agence de voyage ou à info@intermundial.es en indiquant le numéro de votre police.
- Les couvertures de ce produit sont garanties par la compagnie d'assurance Allianz, dont les coordonnées complètes figurent dans les Conditions générales.



Information du souscripteur sur les dispositions de la commission nationale de l'informatique et des libertés – CNIL. Les données nominatives sont traitées dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la gestion du contrat et de ses garanties. Vos données personnelles seront incluses ou pourront figurer dans les fichiers CLIENTS ou des RÉCLAMATIONS, détenue par INTERMUNDIAL FRANCE et INTERMUNDIAL XXI, S.L. et dûment enregistrées au près de l'Agence Générale de protection des données de l'Espagne. L'objectif de la conservation de ces données est dans le cadre du conseil à la souscription des clients ou pour la durée des contrats d'assurance, l'enregistrement des communications pour l'assistance et les conseils pour la gestion en cas d'accident, ainsi que l'envoi d'informations dans un but commerciales. Vous consentez au transfert de vos données mises à la disposition au cours de la souscription d'une police d'assurance ou le traitement d'un sinistre, le cas échéant, à l'assureur ou à des partenaires commerciaux de celui-ci ou d'Intermundial XXI, S.L. Ces données peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale par les entreprises du groupe Intermundial. Le souscripteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition de ces données en écrivant à info@intermundial.fr, Fax: 91 542 73 05, ou par courrier à INTERMUNDIAL, Immeuble Elysées La Défense 7c Place du Dôme 92056 Paris (France) comme responsable pour les fichiers.